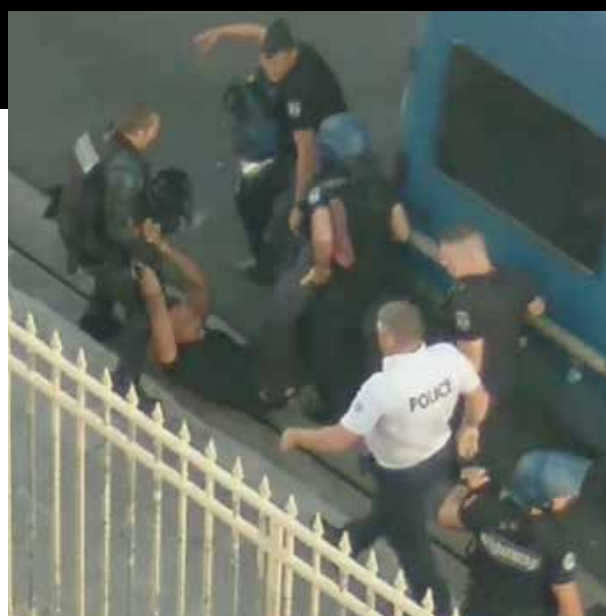


L'AFFAIRE KÉZIAH

La violence policière en réponse aux demandes de justice liées à l'empoisonnement des populations, de l'eau et des terres aux Antilles françaises





L'affaire Kéziah : tortures et actes de barbarie « vous êtes filmés ! »

Le 16 juillet 2020, Kéziah Nuissier, étudiant de 22 ans est, lors d'une manifestation publique, rué d'une centaine de coups de matraque. Gravement blessé à la tête, son sang coule en abondance, quasi inconscient, il est alors menotté et trainé – hors champs des caméras publiques – derrière un fourgon. C'est alors que le drame prend une autre tournure : commence alors, une séance de torture menée par quatre gendarmes – gardes mobiles - et orchestrée par le directeur du poste de police (l'homme à la chemise blanche), lui-même.

Une manifestation pacifique de soutien à trois militants.

Suite à l'arrestation de trois militants, au cours de la matinée du jeudi 16 juillet, Kéziah Nuissier et sa mère, Madly Étilé se rendent à une manifestation de soutien ayant lieu face au poste de police de Fort-de-France (Martinique). L'ambiance semble détendue, les tambours raisonnent et le peuple danse. Soudain, un policier en civil portant une brassière « police » entre en scène et décide de traverser la foule. Cet événement provoque un attroupement autour du policier. Les gardes mobiles qui n'avaient jusqu'ici aucune raison d'intervenir, sortent alors du dispositif de sécurité et se dirigent vers la foule. Ils se mettent à reculer et tentent violemment de saisir les tambours.

Attaqués pour un tambour... Madly, la mère de Kéziah, chanteuse et danseuse de bèlè, positionnée non loin des tambours tente d'en attraper un. Elle se voit asséner d'un violent coup de poing à la poitrine accompagné d'un « Dégage ! » et d'une prise au pied qui, lui faisant perdre l'équilibre, la projette violemment au sol. Le militaire se jette alors sur elle de tout son poids et lui casse le bras. Kéziah voulant récupérer son tambour et voyant sa mère au sol, par un geste réflexe, tente de se faufiler entre les gardes mobiles avec les bras levés pour aider sa mère et signifier sa volonté de ne faire de mal à personne.

Un passage à tabac à coup de matraque.

C'est à ce moment que les policiers vont alors s'abattre sur lui à plus d'une dizaine en lui assénant de nombreux coups de matraques. Kéziah perd connaissance à deux reprises. Il s'effondre. Le sang coule abondamment formant une impressionnante flaque de sang. La tête de Kéziah est touchée. Mais cela ne calme pas les forces de l'ordre. Au-delà de toute attente, Kéziah n'est pas directement conduit au poste de police. Il est menotté et emmené comme une bête derrière le fourgon de gendarmerie, qui se trouve pourtant garé juste en face de l'entrée du poste de police.

La séance de torture commence. Les policiers sont au nombre de cinq : le directeur du poste de police, le capitaine Thomas Persyn et quatre militaires (gardes mobiles) de la gendarmerie nationale. L'un enfonce son pouce dans l'œil droit

de Kéziah en le traitant de « sale négro », pendant qu'un autre lui assène des coups de pieds dans les parties intimes, de multiples coups lui sont portés alors qu'un autre est assis sur son thorax, l'empêche de respirer... Les insultes pleuvent : « on va te baiser », « fils de pute », « tu n'iras plus jamais en manif ». Les policiers sont censés être hors champs des caméras. Mais il se trouve qu'un habitant d'un immeuble se met à filmer la scène. Choqué par cette dernière ainsi que par les hurlements de douleur de Kéziah, il crie aux policiers « vous êtes filmés, oh ! ». Les policiers regardent mais ne s'arrêtent pas de suite. La séance de torture continue et ne s'arrête que sous l'autorité du directeur de la police qui repousse avec sa main un des policiers en lui disant « arrête, tu vas le tuer ».

Le début du calvaire : entre refus d'hospitalisation et harcèlement policier

Mais le calvaire de Kéziah ne s'arrête pas là... Il est mis en garde à vue, accusé d'avoir agressé les forces de l'ordre. Sa garde à vue, se déroule dans des conditions sanitaires inhumaines. Traité comme un dangereux criminel Kéziah est extrait de l'hôpital, escorté par une horde de policiers et ce, la nuit même de son agression à 3h30 du matin, pour être conduit dans une cellule, déjà remplie, où il est contraint de dormir à même le sol en faisant ses chaussures lui servir d'oreiller. Rappelons que Kéziah présente alors une plaie ouverte à la tête, le sang coule toujours... La plaie n'a pas été contrôlée : elle n'est alors ni désinfectée, ni suturée. Le sang de Kéziah continue à couler. Par ailleurs, il présente de multiples contusions. Kéziah passe alors deux nuits en cellule dans des souffrances extrêmes et malgré la prescription remise par le médecin et malgré les demandes de Kéziah, les anti-douleurs remis par le médecins ne lui seront jamais administrés. 48 heures après sa sortie de garde à vue, Kéziah perd connaissance, il ne sent plus ses jambes. Il est conduit à l'hôpital en urgence et est enfin hospitalisé.

Le calvaire pour une prise en charge hospitalière

Kéziah visiblement souffrant, à sa sortie de garde à vue, présente de multiples contusions. Il a des difficultés à marcher et ses proches témoignent d'un comportement inquiétant : troubles du langage, perte d'attention, étourdissements... Deux jours après sa sortie, Kéziah perd connaissance, il ne sent plus ses jambes et est transféré en urgence à l'hôpital. Mais les médecins refusent de procéder à des examens complémentaires. Après 12 heures d'attente dans les couloirs des urgences, il faudra une mobilisation pacifique - de pas moins de 400 personnes sur le parvis des urgences - pour que la direction de l'hôpital accepte enfin de faire les examens adéquats : IRM, scanner complet, etc. Kéziah est alors admis au service de neurochirurgie où il va bénéficier d'une prise en charge complète.



Un parcours sans faute !

Kéziah Nuissier, 22 ans est étudiant à l'Université, inconnu des services de police, de gendarmerie ou de la justice, il est tambourineur spécialiste du « bèlè » (musique traditionnelle martiniquaise) et percussionniste.

En troisième année de licence d'anglais, Kéziah travaille à mi-temps dans une petite école primaire et dans un collège où il donne des cours de musique.

Le tambour : un instrument historique de résistance et de liberté

La résistance par le tambour est un héritage et un marqueur de notre africanité. Toutes les luttes sont accompagnées et motivées par le tambour. On se souvient de l'esclave Romain, tambourineur à l'origine de la grande révolte des esclaves conduisant à l'abolition de l'esclavage en Martinique en mai 1848.

« C'est notre tambouyé ! »

Kéziah soutient la lutte contre les effets de l'empoisonnement au chlordecone. Militant actif, toujours muni de son tambour, il est connu pour son courage sans faille et son entêtement à jouer du tambour face à l'agressivité des forces de l'ordre.

Mobilisation du 13 janvier 2020 en soutien aux « 7 d'Océanis »

La scène se déroule face au tribunal de Fort-de-France, le 13 janvier 2020. Kéziah dans un ultime geste, visant à répondre de façon pacifique à la violence exercée par les militaires, s'installe courageusement face à une ligne de gardes mobiles et commence seul, à jouer au tambour sous une pluie de grenades lacrymogène, de bombes assourdissantes et de grenades de désencerclement. Témoin de la scène, Madly, la mère de Kéziah, rejoint rapidement son fils et positionne son drapeau – le drapeau de la Martinique – au-dessus du tambourineur, afin de le protéger des nombreux impacts de projectiles envoyés par les forces de l'ordre.

La photo hautement symbolique devient virale et fait le tour des réseaux sociaux...

Peu de temps après, Madly visée par un tir de flashball, au sein gauche, est finalement touchée au bras, par des gardes mobiles et conduite à l'hôpital en urgence.



Comité de soutien du 13 janvier

Créé suite à l'arrestation des militants – les « sept d'Océanis » –, le comité réunit une dizaine d'associations écologistes, syndicales et culturelles, dont Zéro Chlordecone Zéro Poison (ZCZP). Il dénonce le génocide par empoisonnement, le harcèlement des militants. Il revendique la légitimité de la lutte pour la réparation et la justice.

Quand l'État français protège les biens privés : boycott des supermarchés des groupes de planteurs responsables de l'empoisonnement et mise à disposition des forces de l'ordre.



Point de départ : empoisonnement massif ou génocide aux Antilles françaises

Au total, après un usage intensif sur plus de trois décennies, on estime que 300 tonnes de chlordecone ont été épanchées à la main sur les sols antillais. Le bilan humain et écologique de l'empoisonnement dépasse l'entendement : 91% de la population est touchée.

Le scandale sanitaire du chlordecone : l'empoisonnement volontaire des populations, des terres, de l'eau aux Antilles françaises

Le chlordecone est un pesticide organochloré, toxique, persistant et un perturbateur endocrinien. Il est interdit aux États-Unis après la catastrophe sanitaire de 1975 de l'usine Hopewell, fabriquant de produit à base de chlordecone. Connu pour ses effets désastreux pour la santé et l'environnement, le chlordecone reste pourtant officiellement autorisé dans les plantations des Antilles jusqu'en 1993. En effet, malgré son interdiction sur l'ensemble du territoire français, les grands planteurs de la Martinique et de la Guadeloupe - les békés, descendants directs des grandes familles d'esclavagistes - obtiennent du gouvernement, par voie dérogatoire et au delà de toute considération sanitaire, l'autorisation de continuer à utiliser le pesticide.

C'est un énorme scandale sanitaire !

Des conséquences pathologiques irréversibles

- Record mondial de la prostate
- Multiplication exponentielle des cancers du sein et des ovaires
- Réduction de la fertilité
- Prématurité des nourrissons
- Retard de développement moteur et cognitif chez les enfants
- Endométrioses sévères

Un drame écologique durable

- Contamination des sols
- Pollution de l'eau
- Rémanence de sept siècles dans les sols

Une catastrophe économique et sociale

- Perte d'exploitation agricole
- Zone de pêche interdite
- Perte de revenu
- Reconversion professionnelle imposée
- Incitation à la consommation de produits alimentaires importés

Une perte du patrimoine culturel :

- Remise en cause des méthodes de culture traditionnelle
- Mise en péril de l'alimentation traditionnelle

Les populations de la Martinique et de la Guadeloupe demandent justice et réparation

Malgré la reconnaissance par l'État français de sa pleine responsabilité dans l'empoisonnement au chlordecone (commission d'enquête 2019) et de celles des grands planteurs - les békés - aucune démarche d'ordre pénale et/ou financière n'est entamée en réparation du préjudice subi par les populations. A l'inverse, les plaintes déposées ne trouvent aucune réponse et ce depuis 18 ans.

Les militants anti-chlordecone défendent le droit des populations de la Martinique et de la Guadeloupe d'obtenir justice et réparation.

Les militants entreprennent alors le blocage des super-marchés, détenus par les grandes familles de béké, notamment ceux du groupe GBH (Groupe Bernard Hayot) ayant été reconnu et identifié comme étant l'un des principaux responsables de l'empoisonnement.



Un objectif : faire taire les revendications le harcèlement des militants

La réponse de l'État au boycott des supermarchés est cinglante :

une quarantaine d'interpellations depuis novembre 2020, dont 13 à domicile. Les militants subissent un véritable acharnement des forces de l'ordre.

Décembre 2019

7 militants sont interpellés à leur domicile (en décembre 2019) et accusés d'avoir commis des actes de violences envers les forces de l'ordre lors du boycott d'un supermarché au centre commercial d'Océanis.

13 Janvier 2020. Jour annoncé du procès des militants – « Les sept d'Océanis ».

Une foule d'environ 400 personnes de tout âge, venue soutenir les sept prévenus, est, dès son arrivée au tribunal, attaquée sans sommation, la mobilisation dégénère. De nombreux manifestants sont blessés par les tirs de flashball ou par des éclats des bombes de dispersion et de grenades lacrymogène. Plusieurs plaintes sont alors déposées pour violence policière.

16 juillet 2020. Interpellation de trois militants : Au matin dès 6h, trois jeunes militants sont arrêtés, leur domicile est perquisitionné. Accusés d'avoir participé à des actes de violence envers les forces de l'ordre, lors de la journée du 13 janvier, ils sont emmenés en garde à vue au poste de police de Fort-de-France. Ces arrestations entraînent une mobilisation de la population qui exige la libération des militants. Kéziah venu également soutenir les militants avec son tambour est alors agressé dans l'après-midi, 10 minutes après son arrivée et après avoir, encore une fois, osé jouer au tambour devant une ligne de garde mobile (situé derrière des barrières Vauban). Après l'agression de Kéziah, la mobilisation dégénère **plusieurs personnes sont blessées par les forces de l'ordre, y compris des passants.** Des personnes sont agressées, arrêtées et mises en garde à vue. Les vapeurs de gaz lacrymogène envahissent la ville. L'air y est irrespirable.

Le 27 août : date du procès de Kéziah qui s'annonce d'ores et déjà être celui du procès de l'empoisonnement au chlordecone

De nouveau accusé, double peine pour Kéziah

D'abord accusé d'avoir le 16 juillet, agressé un policier, il reçoit chez lui, alors qu'il est en convalescence, la visite des gendarmes l'informant d'une nouvelle poursuite pour actes de violence dans la journée du 13 janvier.

Durant sa convalescence, Kéziah recevra, contre tout avis médical, cinq fois la visite des gendarmes et des policiers chez lui. Manifestant son refus de se rendre à l'audience pour des raisons de santé, Kéziah est alors directement convoqué en jugement à la date du 27 août 2020.

Actions en justice

- 21 juillet 2020** ► Les vidéos circulent. Plusieurs députés parlementaires montent aux créneaux.
Une enquête de la police des polices, l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN) est lancée.
- 31 juillet 2020** ► Une plainte est déposée par les avocats de Kéziah pour violence par une personne dépositaire de l'autorité publique : tentative de meurtre, acte de torture et de barbarie et insultes publiques à caractère raciste.
- 5 août 2020** ► Le Conseil Représentatif des Associations Noires de France (CRAN) se porte partie civile et saisit le défenseur des Droits.
- 13 août 2020** ► Obtention de la levée du contrôle judiciaire initialement imposé à Kéziah. Lors d'une remarquable plaidoirie, les avocats – Me Alex Ursulet, Me Dominique Monotuka et Me Dorval Lodéon – démontrent et dénoncent fermement l'existence d'un système colonial au service du lobbie bèkè et d'un « processus institutionnel français de déshumanisation des personnes afro-descendantes ».



**A ce jour, aucun gendarme ou policier
ayant insulté ou torturé
n'a été inquiété par la justice...**

LIENS & CONTACTS

Comité de soutien du 13 janvier :

Maxime Grandville

+596 696 33 64 32

komité13janvie2020@gmail.com

Collectif d'avocat :

Me Dominique Monotuka

+596 696 60 00 74

maitre.monotuka@hotmail.fr

Me Alex Ursulet

+33 614 14 01 14

cabinetursulet@orange.fr

Liens vidéos :

Facebook: @Justiceforkeziah

